

dre que la vûe qu'on avoit de subjuguier le Portugal pour l'unir à nôtre Monarchie.

6. Que l'intelligence du Roi T. G. avec son petit fils, étoit une preuve du dessein qu'on avoit formé pour unir les deux Monarchies.

7. Que pour prévenir tous ces maux, & tirer satisfaction de toutes ces injures, il avoit resolu comme un bon Medecin, de tirer tout le mauvais sang des Espagnols au cas que par une espee de frenesie, ils persistassent de rester sous l'esclavage François: Qu'il ne prétendoit pas par là nuire à l'Espagne, mais exercer par cette effusion de sang, un acte d'humanité en faveur des Espagnols.

8. Et qu'enfin rien de plus sûr, de plus juste, de plu. honête, de si beau, ni de si honorable, que de chasser le Duc d'Anjou du trône Espagnol, pour y placer un Prince de la Maison d'Autriche, que l'Allemagne, l'Angleterre, la Hollande & le Portugal presentent à l'Espagne.

Voilà Monsieur, l'essentiel & les propres termes de ce grand ouvrage, qui porte pour titre, *la justice des armes Portugaises*, pour deffendre la liberté des Espagnols, opprimée par la domination Française.

I. Si ce Manifeste avoit été dressé par l'ordre du Roi de Portugal, ou qu'on en eût fait la lecture en sa presence, ce Prince n'auroit pas osé se plaindre de l'inobservation du traité de partage, ni de l'acceptation du testament du feu Roi, puis que S. M. P. par un traité postérieur à ce partage, signé entre lui, le Roi Philippe V. & le Roi de France son grand pere, il s'engagea à l'inobservation de ce pretendu partage, & à garantir l'exécution entiere du testament; d'ailleurs tout le monde sçait que l'Empereur ne voulut point consentir à